

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 7 août 2020 à 11 h 45
par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la Ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la Ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la Ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 46.

CA20 25 0185

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 août 2020.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions et requêtes du public.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par la conseiller Alex Norris la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA20 25 0186

Octroi d'un contrat de 154 758,65 \$, taxes incluses, à la firme Urbex Construction inc., pour le projet de réaménagement sectoriel du parc de La Bolduc, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 197 972,45 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 20 000 \$ et les contingences de 23 213,80 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-20-08 (2 soumissionnaires conformes).

ATTENDU les objectifs du Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020 de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;:

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'octroyer un contrat à Urbex Construction inc. pour le projet de réaménagement sectoriel du parc de La Bolduc de l'arrondissement pour l'année 2020, pour un montant total de 154 758,65 \$, toutes taxes applicables, conformément au cahier des charges préparé pour l'appel d'offres DDTET54-20-08.

D'autoriser une dépense totale de 197 972,45 \$, incluant les taxes et les incidences au montant de 20 000 \$, ainsi que les contingences au montant de 23 213,80 \$, pour la réalisation du projet de réaménagement sectoriel du parc de La Bolduc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1204950001

CA20 25 0187

Octroi d'une aide financière d'urgence, non récurrente, totalisant une somme maximale de 25 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine pour le soutien de la reprise de ses activités de restauration afin d'offrir le service aux visiteurs du parc La Fontaine, et approbation du projet de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer une aide financière d'urgence non récurrente totalisant une somme maximale de 25 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine pour le soutien de la reprise de ses activités de restauration et afin d'offrir le service aux visiteurs du parc La Fontaine.

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont une copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1207705004

CA20 25 0188

Ratification de la contribution financière versée dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal à la Société de développement commercial rue Saint-Denis (projet communications-Campagne de promotion de l'achat local), d'un montant de 25 000 \$, et autorisation au directeur d'arrondissement à signer la convention afférente à cette contribution.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De ratifier la contribution financière versée dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal à la Société de développement commercial rue Saint-Denis (projet communications-Campagne de promotion de l'achat local) d'un montant de 25 000\$.

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer la convention afférente à cette contribution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1206229001

CA20 25 0189

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 août 2020. Il est 11 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2020.
